Monsieur le Directeur Général,

Avant l'ouverture de ce Comité de Groupe, les organisations syndicales représentatives du groupe Crédit Agricole S.A. souhaitent attirer votre attention sur l'incompréhension grandissante exprimée par les salariés à l'occasion des négociations salariales 2027.

Tous les salariés du Groupe Crédit Agricole sont confrontés à la même réalité économique. L'inflation ne distingue ni les entreprises, ni les métiers, ni les statuts. Les dépenses de logement, d'énergie, d'alimentation, de transport ou d'assurance pèsent sur tous les budgets.

Les négociations salariales engagées dans l'ensemble du secteur bancaire témoignent d'une même préoccupation : préserver le pouvoir d'achat des salariés. BNP Paribas a ainsi accordé une mesure générale de 1 000 à 1 500 euros bénéficiant à 93 % de ses salariés. Dans les Caisses régionales du Crédit Agricole et leurs entités affiliées, les organisations syndicales et la FNCA ont conclu un accord prévoyant une augmentation collective dont l'effet réel représente près de 1,9 % de la rémunération brute annuelle.

Pourtant, avec les premières ouvertures des NAO 2027, les salariés des entités du groupe Crédit Agricole S.A. apprennent qu'aucune augmentation générale ne serait envisagée les concernant.

Cette situation soulève une question simple.

Comment expliquer à nos collègues, confrontés à la même inflation et contribuant aux mêmes résultats du Groupe, qu'ils puissent bénéficier d'une protection différente de leur pouvoir d'achat selon qu'ils relèvent d'une Caisse régionale ou d'une entité de Crédit Agricole S.A. ?

Les organisations syndicales représentatives ne contestent pas l'utilité des augmentations individuelles, qui répondent à des situations ou des performances particulières. Elles ne sauraient cependant constituer la seule réponse à une inflation qui touche l'ensemble des salariés. Chaque année, de nombreux salariés ne bénéficient d'ailleurs d'aucune augmentation individuelle alors qu'ils contribuent eux aussi aux résultats du Groupe.

De la même manière, une prime ponctuelle ciblée sur certaines catégories de salariés, même cumulée avec une enveloppe d'augmentations individuelles, ne saurait répondre durablement à l'érosion du pouvoir d'achat. Face à une inflation dont les effets s'inscrivent dans la durée, seule une politique de revalorisation salariale bénéficiant à l'ensemble des salariés peut apporter une réponse collective et pérenne.

La question posée aujourd'hui est celle de la cohérence de la politique salariale du Groupe Crédit Agricole et de l'équité de traitement entre ses salariés.

Monsieur le Directeur Général, les salariés des entités du groupe Crédit Agricole S.A. souhaitent comprendre : pourquoi ce qui est considéré comme légitime dans les autres grands groupes bancaires, et au sein même des Caisses régionales du Crédit Agricole, ne le serait-il pas pour eux ?

Les organisations syndicales signataires de cette déclaration commune demandent une mesure d'augmentation salariale pérenne pour tous les salariés du Groupe, sans exclusion.

Nous vous remercions de votre attention.